

Centre
de services scolaire
des Samares

Québec

École des Mésanges

Pavillon Ste-Marie

Pavillon Christ-Roi

Code de vie

2025-2026



#ERO

Équité **R**espect et **O**uverture au cœur de nos actions !

Code de vie adopté par le conseil d'établissement
Résolution : CE-029-140425



L'équipe des Mésanges a pour vision d'accueillir chaque élève dans le respect de ses différences et de ses besoins en lui offrant un milieu de vie stimulant, harmonieux et sécurisant.

Les trois valeurs qui guident nos actions à l'école des Mésanges sont le **R**espect, l'**É**quité et l'**O**uverture **# REO**. Nous travaillons ensemble, afin d'offrir à nos élèves un milieu de vie stimulant où ils se sentent heureux et en sécurité.

Comme nous croyons au respect de soi, des autres et du milieu, nous favorisons la résolution pacifique des conflits et la réparation du tort causé à l'autre ou au milieu. Dans cette optique, les gestes de réparation constitueront notre première ligne d'intervention.

Cependant, un comportement violent, verbal ou physique, un acte de vandalisme et/ou des comportements d'intimidation en plus d'un geste de réparation, une communication aux parents. L'équipe de direction se réserve le droit d'imposer une suspension interne ou externe lors d'un comportement jugé grave.

Le code de vie s'articule autour des 3 règles fondamentales suivantes :

- 1 – Je suis respectueux avec les autres.
- 2 – Je fais preuve d'équité.
- 3 – Je fais preuve d'ouverture.

Toute infraction à ces règles amènera donc l'élève à devoir poser un geste réparateur.

ERO

Équité **R**espect et **O**uverture au cœur de nos actions !

Violence et intimidation : Tolérance zéro



De plus, nous favorisons les comportements pacifiques et le respect de l'autre afin d'être en lien avec la loi visant à prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école (Loi 56). Cette loi « *précise les devoirs et responsabilités des acteurs concernés et prévoit qu'une commission scolaire doit veiller à ce que chacune de ses écoles offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence.* »

Définition de l'intimidation :

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser.

À retenir sur la définition de l'intimidation :

- Rapport de force inégalitaire.
- Délibéré ou non.
- Caractère répétitif.

Sources: LIP, art. 13, al. 1, par. 1.1° / LEP, art. 9, al. 2

Définition de la violence :

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

À retenir sur la définition de la violence :

- Manifestations de force sous diverses formes.
- Intention de causer du tort.
- Attaque à l'intégrité, au bien-être, aux droits ou aux biens d'autrui.

Sources : Loi sur l'instruction publique (LIP), RLRQ, c. I-13.3, art. 13, al. 1, par. 3° / Loi sur l'enseignement privé (LEP), RLRQ, c. P-9.1, art. 9, al. 3

Définition de la violence à caractère sexuel (VACS) :

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, des paroles, des comportements ou des attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

À retenir sur la définition de la violence à caractère sexuel :

- Avec ou sans contact physique.
- Commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité.
- Comportements à caractère sexuel non désirés.

Source : Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, RLRQ, c. P-22.1, art.1

Définition de la cyberintimidation:

Actes répétés d'agression psychologique commis par un individu, ou par un groupe d'individus, qui entre en contact avec ses victimes par l'intermédiaire du réseau Internet ou des technologies de communication.

À l'école, nous utilisons l'approche globale positive.

L'intimidation et la violence ne sont pas tolérées. Des sanctions sévères, pouvant aller jusqu'à l'expulsion de l'élève récidiviste, seront appliquées dans tous les cas d'intimidation ou de violence.

Approche globale positive :

Actions ciblant directement les élèves fréquemment impliqués dans des situations d'intimidation ou de violence, ou dans des manifestations de violence jugées plus sévères ou récurrentes.

Actions ciblant directement les victimes, auteurs ou témoins d'intimidation ou de violence.

Actions liées à une problématique précise et s'adressant à l'ensemble des élèves et des adultes fréquentant l'école.

Promotion de valeurs, d'attitudes et d'actions contribuant au bien-être de toutes et tous.

Curatif
Interventions
ciblées

Prévention spécifique
Interventions sélectives

Prévention générale
Interventions universelles

Prévention fondamentale
Promotion de valeurs, attitudes et actions
contribuant au bien-être de toutes et to

Sources de la pyramide : Beaumont (2014); Deklerck (2009)

E

Je fais preuve d'**équité** lorsque...

- Je traite tous mes camarades avec respect et impartialité ;
- Je travaille bien avec mes coéquipiers;
- Je partage avec les autres;
- Je signale immédiatement tout comportement violent ou situation dangereuse à un adulte de confiance et ce, même s'il s'agit d'un de mes copains.

R

Je fais preuve de **respect** lorsque...

- Je respecte les consignes des adultes de l'école;
- J'utilise un langage respectueux envers les autres ;
- J'arrive à l'école à l'heure demandée afin d'être prêt pour mes cours;
- Je prends soin des objets que l'on m'a prêté;
- J'utilise le matériel informatique selon les consignes de mon enseignante ou de mon enseignant;
- Je respecte la vie privée des autres en ne prenant pas de photos ou de vidéo en milieu scolaire ni dans le transport ;
- Je prends soin de mon milieu;
- J'adopte une tenue propre et adaptée à la température, qui couvre mes parties intimes et qui ne fait pas la promotion de la violence, de la drogue ou de l'alcool.
- Je ne partage pas des informations confidentielles sur les réseaux sociaux;
- Je respecte la vie privée des autres élèves et des intervenants scolaires.
- Je n'apporte pas d'objets de la maison, afin de ne pas faire entrave sur mes apprentissages (ex : cellulaire, jouets, vapoteuse, etc.)
- Je prône le respect des différentes cultures, origines et expériences de vie de mes copains.

O

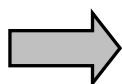
Je fais preuve d'**ouverture** lorsque...

- J'écoute les idées et les opinions des autres, même si elles diffèrent des miennes ;
- Je respecte les différences culturelles;
- Je m'efforce de créer un environnement accueillant pour mes camarades, en les encourageant à s'exprimer et à se sentir à l'aise ;
- Je prends le temps d'apprendre sur les différentes traditions, coutumes et valeurs des autres ;
- Je contribue à créer un environnement inclusif où chacun se sent valorisé et respecté ;
- J'apprends à communiquer clairement mes besoins et à écouter l'avis des autres;
- J'apprends à gérer les conflits de manière positive et pacifique;
- Je participe de façon positive aux activités proposées.

Gestion du code de vie

À l'école, nous appliquons le code de vie en prônant des interventions éducatives auprès des élèves qui font le choix d'agir à l'encontre des règles. Voici quelques exemples que nous pouvons utiliser afin de guider l'enfant pour l'amener à prendre conscience de ses choix :

- L'avertissement;
- La discussion;
- La réflexion;
- Un appel aux parents;
- La rencontre de médiation;
- Le geste de réparation;
- La mise en place de récréations structurées;
- Reprise de temps perdu en dehors des heures de cours;
- La suspension interne ou externe;
- L'utilisation des « terres d'accueil ».
- La rencontre avec l'enseignante ou l'enseignant, les parents, l'élève;
- La rencontre avec la direction, la TES, l'enseignante ou l'enseignant, les parents et leur enfant;
- Le soutien adapté avec un système d'émulation personnalisé;
- Le plan d'intervention adapté ou le plan d'aide;
- La mise en place d'un protocole individualisé;
- La mise en place d'un protocole en maintien scolaire;
- Référence à des services externes (CLSC, organismes communautaires, policier etc.)
- Etc.



La direction se réserve le droit d'appliquer une sanction en lien avec certaines situations problématiques vécues au niveau du milieu scolaire.

Un document synthèse sur la gestion du code de vie vous est présenté en annexe

Politique de voyage

- Si je dois m'absenter pour cause de « voyage », je suis conscient que mon professeur n'est pas tenu de me fournir du travail académique ni de m'offrir de la récupération à mon retour autre que celle déjà prévue à l'horaire.
- Si je dois m'absenter pour cause de « voyage », il est possible que toutes les tâches évaluatives pendant mon absence ne soient pas reprises.

Épreuves ministérielles

- Épreuves ministérielles : Présence obligatoire.
Extrait tiré du : Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : formation générale des jeunes, formation générale des adultes et formation professionnelle.

Lorsque l'absence basé sur un motif non reconnu, par exemple un voyage à la date prévue à l'horaire officiel, l'élève doit être déclaré absent et le traitement de l'absence doit faire en sorte que l'élève ne tire pas avantage d'une absence même si son absence est due à une décision parentale. Aucune épreuve ne doit être administrée et le résultat de l'élève pour les trois étapes doit rester identique. Le résultat de l'élève à l'épreuve obligatoire correspond alors à «0 ».

- Les motifs reconnus, énumérés ci-dessous, peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve du Ministère ;
- maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- décès d'un proche parent;
- convocation d'un tribunal;
- participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

Utilisation de cellulaires, écouteurs et autres appareils mobiles.

Considérant la Directive concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves adoptée par le ministère de l'Éducation à l'automne 2023, l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels (montres intelligentes) par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire **est interdite**, sauf lorsque cette utilisation est requise par :

- les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant;
- l'état de santé d'un élève;
- les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

SYNTHÈSE DES MODALITÉS DE GESTION DU CODE DE VIE

Information aux parents

- Tout manquement aux 3 valeurs de notre code de vie emmènera l'élève à devoir poser un geste de réparation.
- Une communication est faite la journée même par l'enseignant, la TES, les intervenants du service de garde ou la direction.
- En cas d'intimidation, de violence à caractère verbal, physique ou sexuel, l'infraction sera consignée par les TES.
- Tout geste de violence amènera l'élève à vivre une conséquence. Suite à l'analyse de la situation, l'équipe école convient des interventions éducatives qui seront mises en place.
- Des billets doux peuvent être donnés par tous les intervenants de l'école pour encourager les bons comportements.



PARENTS

Nom de l'école : _____

Date de l'événement : _____

Heure : _____

Nom de la personne qui signale l'événement : _____

☐ Féminin

☐ Masculin

Numéro de téléphone pour vous joindre : _____

Mon enfant est : ☐ victime ☐ témoin ☐ agresseur

Victime présumée

Nom, prénom : _____

☐ Féminin

☐ Masculin

Groupe/classe : _____

Blessures physiques :

☐ aucune

☐ légère

☐ sévère

Auteur présumé de l'agression

Nom, prénom de l'élève qui a agressé : _____

☐ Féminin

☐ Masculin

Niveau, groupe/classe : _____

Nom, prénom de ou des élève(s) complice(s), s'il y a lieu : _____

Témoin(s)

Nom, prénoms des témoins : _____

Nature de l'acte posé

Atteinte à l'intégrité physique

☐ Agresser physiquement à mains nues (bagarre, coup de poing, etc.)

☐ Vol, extorsion, menaces (taxage)

☐ Agresser physiquement avec une arme à feu, arme blanche, bâton, chaîne, etc.

☐ Autre (spécifiez) : _____

Atteinte morale ou psychologique

☐ Humilier

☐ Ridiculiser, rabaisser

☐ Harceler, traquer

☐ Dénigrer, se moquer

☐ Insulter, injurier

☐ Faire du chantage

☐ Autre (spécifiez) : _____

Atteinte à la sécurité

☐ Menacer globalement les personnes de l'école

☐ Porter une arme à feu, arme blanche, etc.

☐ Être l'auteur d'une fausse alarme (bombe, incendie)

☐ Autre (spécifiez) : _____

Atteinte à la vie sociale

☐ Exclure, isoler, ignorer

☐ Répandre des rumeurs, commérer

☐ Briser une réputation ou y nuire

☐ Autre (spécifiez) :

Atteinte à la vie privée

☐ Filmer, photographier quelqu'un à son insu et l'afficher ou le diffuser

☐ Afficher, envoyer un message, une photo ou une vidéo préjudiciable

Discriminer sur la base

☐ ethnoculturelle

☐ de l'orientation sexuelle

☐ du sexe

☐ du handicap

☐ du poids

☐ de la grandeur

☐ de l'hygiène

☐ d'une maladie

Atteinte à la propriété

☐ Endommager volontairement les biens personnels ou collectifs (graffitis, tags, etc.)

☐ Autre (spécifiez) :

Lieux

☐ Lieux d'étude (salle de cours, laboratoire, gymnase, salle d'étude, bibliothèque, etc.)

☐ Lieux communs (toilette, cantine, cours de récréation, etc.)

☐ Lieux de transition (couloirs, escalier/ascenseur, vestiaires ou casiers, etc.)

☐ Abords immédiats de l'école (stationnement, rues, ruelles, parcs, etc.)

☐ Par des techniques d'information (courriel, message texte, téléphone cellulaire, médias sociaux)

☐ Trajet entre l'école et le domicile

☐ Locaux des services de garde, s'il y a lieu

☐ Aires d'attente du transport scolaire, s'il y a lieu

☐ Véhicules scolaires, s'il y a lieu

☐ Autre (spécifiez) :

Autres renseignements

Fréquence de l'acte : ☐ Acte isolé

☐ Acte répétitif

Contexte : ☐ Acte posé seul

☐ Acte posé en groupe

Déséquilibre des pouvoirs :

☐ OUI ☐ NON

Sentiment de détresse de la victime :

☐ OUI ☐ NON

Commentaires :

Actions prises par le parent :

Fiche remplie par :

Date de transmission :

Nom de la personne à qui cette fiche est transmise :



Billet doux

Nom :	
Date :	
Remis par :	

- Pour sa belle participation.....[]
- Pour avoir passé une belle journée.....[]
- Pour son attitude positive.....[]
- Pour son respect des consignes.....[]
- Pour son honnêteté[]
- Pour sa bonne humeur.....[]
- Pour ses beaux efforts[]
- Pour son aide[]
- Pour sa politesse envers les autres[]

Commentaires

--



Billet doux

Nom :	
Date :	
Remis par :	

- Pour sa belle participation.....[]
- Pour avoir passé une belle journée[]
- Pour son attitude positive.....[]
- Pour son respect des consignes.....[]
- Pour son honnêteté.....[]
- Pour sa bonne humeur.....[]
- Pour ses beaux efforts[]
- Pour son aide[]
- Pour sa politesse envers les autres[]

Commentaires

--

